



## **Appel à Projet 2018** **Pôle Technique & Qualité**

Le Pôle Technique & Qualité du Bureau Interprofessionnel des vins de Bourgogne a pour mission d'améliorer la connaissance technique du secteur viti-vinicole et la qualité des vins de Bourgogne. Dans ce cadre, il souhaite favoriser l'innovation et les programmes de recherche appliquée, d'expérimentation et de développement par la réalisation d'un appel à projet. Différents axes de travail, majeurs pour la filière, ont été mis en avant et pourront donner lieu à un soutien financier si les projets sont sélectionnés par la Commission Technique du BIVB.

Les projets répondant aux problématiques de dépérissement du vignoble doivent être déposés en priorité dans le cadre des appels à projet nationaux du Plan dépérissement.

Quelle que soit votre structure, si votre projet peut répondre aux questions que se pose notre filière, telles que détaillées dans les pages 2 à 4 du présent document, déposez-le dès à présent. Le Pôle Technique & Qualité est là pour accompagner vos initiatives, vous pouvez nous contacter si vous rencontrez des difficultés dans la construction de votre projet.

Les demandes devront répondre aux conditions d'éligibilité détaillées en annexe 1 et être déposées **avant le 18 mars 2017** auprès de [corinne.trarieux@bivb.com](mailto:corinne.trarieux@bivb.com).

Pour être recevable, toute demande devra comporter les éléments ci-dessous :

- Le descriptif technique du projet comportant les éléments présentés dans la fiche n° 1 de l'annexe 2. Si d'autres éléments vous paraissent essentiels à la description de votre projet, vous pouvez les joindre sous forme d'annexes. Une vidéo de moins de 5 min peut également être jointe à la demande afin de promouvoir votre projet.
- Le budget prévisionnel du projet comportant les éléments présentés dans la fiche n° 2 de l'annexe 2, en autant d'exemplaires que de partenaires impliqués dans le projet ainsi qu'une fiche consolidée récapitulant le budget total du projet. Elle devra respecter le détail des dépenses éligibles spécifié en annexe 1 du présent appel à projet.

### **Calendrier prévisionnel**

<i>1<sup>er</sup> février au 4 mars 2018</i>	Dépôt d'intention des projets
<i>5 au 16 mars 2018</i>	Discussion des projets BIVB/porteurs pour adapter la cohérence
<b>18 mars 2018</b>	<b>Limite de dépôt des projets finalisés</b>
<i>avril 2018</i>	Sélection des projets d'intérêt par la Commission Technique du BIVB
<i>juillet 2018</i>	Validation du montant des financements alloués aux projets d'intérêt
<i>septembre – décembre 2018</i>	Conventionnement des projets



## Thématiques priorité 1 (2018)



### Gestion des phytosanitaires. Alternatives. Environnement. Santé.

**Axe 1 : La mise en place de haies adaptées au vignoble bourguignon peut-elle limiter la dérive des produits phytosanitaires et favoriser la biodiversité ?**

Objectifs : Mettre en place des parcelles tests pour la plantation de haies afin d'en évaluer l'impact sur la dérive et la biodiversité.  
Identifier les essences adaptées au vignoble bourguignon.

**Axe 2 : Quelles seraient les alternatives aux herbicides à déployer au sein du vignoble sans fragiliser l'équilibre économique des exploitations viticoles ?**

Objectifs : Identifier les alternatives aux herbicides et les coûts induits.  
Élaborer des outils pour la mise en œuvre de ces alternatives au vignoble.

**Axe 3 : Comment accompagner les viticulteurs dans l'évolution de leurs pratiques pour diminuer les risques santé/environnement, en intégrant les impacts économiques ?**

Objectif : Mettre en place un accompagnement individuel ou collectif auprès des viticulteurs permettant d'induire un changement de pratiques.



### Génétique de la vigne. Conservation. Innovation.

**Axe 1 : La diversité des cépages bourguignons (Chardonnay, Pinot Noir et Aligoté) est-elle suffisante pour répondre à la production de vins de Bourgogne dans les siècles à venir ?**

Objectifs : Assurer la pérennité de la diversité génétique des cépages bourguignons par leur intégration dans un conservatoire régional.  
Caractériser agronomiquement les individus conservés.

**Axe 2 : Comment accélérer la caractérisation génétique et agronomique de nouveaux plants adaptés à la Bourgogne ?**

Objectif : Développer des marqueurs génétiques de phénotypage de la vigne.



### Accidents climatiques. Compréhension. Adaptation.

**Axe 1 : Comment mieux appréhender les différences de sensibilité des territoires aux dégâts du gel ?**

Objectif : Caractériser la sensibilité au gel par secteurs (historique, modélisation...) et selon la typologie de gel (advection, radiatif...).

**Axe 2 : Comment limiter l'impact des stress (hydrique, échaudage...) sur la vigne par l'adaptation de son mode de conduite ?**

Objectifs : Expérimenter des itinéraires limitant les impacts des stress sur la plante.  
Évaluer les risques induits par ces stress en termes de qualité et rendement.



### Stabilité des vins. Défauts associés.

**Axe 1 : Comment évaluer précocement la sensibilité des millésimes aux défauts d'oxydation ?**

Objectif : Développer une méthode fiable de mesure du potentiel de vieillissement d'un vin blanc.

**Axe 2 : Comment améliorer la reconnaissance et la prévention de défauts émergents (goût de souris, goût de lumière...) ?**

Objectifs : Former les vinificateurs à la reconnaissance de défauts émergents.  
Informers sur l'origine de ces défauts et les pratiques à risques.



## Thématiques priorité 2 (2018)



### Maladies et ravageurs. Diminution de rendement. Qualité sanitaire des raisins.

**Axe 1 : Pourquoi la sensibilité des vignes aux maladies cryptogamiques s'est-elle modifiée ces dernières années ?**

Objectif : Identifier les facteurs responsables de l'évolution de cette sensibilité.



### Prospective. Risques. Viticulture et œnologie de demain.

**Axe 1 : Vers quelles pratiques faut-il tendre pour s'adapter au changement climatique et à l'évolution du contexte sociétal ?**

Objectif : Définir les pratiques adaptées pour la Bourgogne de demain dans le respect de la qualité des vins.

**Axe 2 : Comment mieux appréhender l'impact des pratiques au vignoble sur les caractéristiques des raisins (nature physico-chimique, profil aromatique, sensibilité à l'oxydo-réduction...) ?**

Objectifs : Mettre en place des expérimentations au vignoble pour relier pratiques et caractéristiques des raisins.  
Évaluer la prépondérance d'une pratique par rapport à une autre.

**Axe 3 : Quel est l'impact du changement climatique sur l'évolution de la flore microbienne des raisins ?**

Objectif : Mettre en évidence le lien entre conditions climatiques et composition des flores microbiennes des raisins et évaluer leur devenir.



### Optimisation de la viticulture. Modes de conduite. Fonctionnement du sol.

**Axe 1 : Comment réaliser la cartographie des sols viticoles de Bourgogne pour en faire un outil de pilotage technique ?**

Objectifs : Réaliser un cahier des charges/guide pour la réalisation d'une cartographie pertinente du point de vue technique.  
Mettre en application le cahier des charges sur un site pilote.



### Optimisation de l'œnologie. Vinification. Élevage. Conditionnement.

**Axe 1 : Quelles levures pour conserver l'équilibre (alcool) des vins de Bourgogne dans un contexte de changement climatique ?**

Objectif : Sélectionner de nouvelles levures à production d'alcool limitée dans le respect de l'équilibre et de la qualité de vins de Bourgogne.

**Axe 2 : Comment évaluer le risque phénols volatils d'un millésime ?**

Objectif : Développer une méthode d'analyse du risque de formation de phénols volatils.

**Axe 3 : Comment doser les phénols volatils à la cave à bas coût ?**

Objectif : Développer un outil simple, utilisable sur place par le vinificateur, de dosage des phénols volatils.



### Gestion des intrants œnologiques. Alternatives. Santé. Environnement.

**Axe 1 : Comment mettre en œuvre des itinéraires de vinification à bas intrants et économes en énergie tout en conservant des vins de qualité ?**

Objectif : Proposer des itinéraires de vinification types limitant l'apport d'intrants et la dépense énergétique.



### Innovations technologiques au vignoble. Nouveaux outils.

**Axe 1 : Comment expertiser et déployer les nouvelles technologies d'imagerie dans le vignoble bourguignon ?**

Objectifs : Expertiser les technologies existantes et créer une grille d'évaluation pour les technologies à venir.  
Déployer les techniques d'intérêt dans le vignoble bourguignon.

**Axe 2 : Comment expertiser et déployer la robotisation de la conduite dans le vignoble bourguignon ?**

Objectifs : Expertiser les systèmes existants et créer une grille d'évaluation pour les technologies à venir.  
Valoriser les techniques d'intérêt auprès des viticulteurs bourguignons.

**Axe 3 : Peut-on estimer le rendement et les maturités de sa parcelle par les nouvelles technologies pour optimiser la qualité des vins ?**

Objectifs : Expertiser les solutions existantes.  
Développer des méthodes d'analyses non destructives et fiables.



## **ANNEXE 1 : Conditions d'éligibilité des projets**

### **Type de structure engagée dans le projet :**

Tout type de structures (organismes de recherche, centres techniques, associations, cabinets conseils, industriels...) pourra être sélectionné pour la réalisation d'un projet. Les associations multipartenaires regroupant différents domaines de compétences seront favorisées.

### **Période de réalisation :**

Les projets sélectionnés débuteront entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La durée des projets sera comprise entre 12 et 24 mois. Une durée maximale de 36 mois pourra être demandée lorsque le projet le nécessite mais cette demande devra être argumentée.

### **Dépenses éligibles :**

Les coûts imputables aux projets doivent être des dépenses réelles, supportées par les organismes, strictement rattachées à leur réalisation, à l'exclusion de toute marge bénéficiaire, et de tout investissement de la structure non lié aux programmes financés.

Toutes les dépenses devront être justifiées à la fin du projet par l'établissement d'un budget réalisé détaillé (une ligne par facture) certifié par le commissaire aux comptes ou l'agent comptable de la structure.

#### **Détails des dépenses éligibles**

##### **Dépenses du personnel** (HT quel que soit le statut vis-à-vis de la TVA)

Elles correspondent aux salaires, charges sociales incluses, mais hors coût environné des personnels directement impliqués dans le projet. Elles doivent être détaillées en nombre de jours et le coût unitaire correspondant doit être fourni dans le budget prévisionnel du projet. La préparation des dossiers administratifs n'est pas éligible.

Pour les organismes publics, les salaires du personnel statutaire ne donneront pas lieu à une subvention mais ils peuvent être inscrits en tant qu'autofinancement du projet.

Les frais de déplacement des personnels techniques impliqués dans la réalisation du projet sont pris en compte sur la base des coûts réels et des tarifs de remboursement pratiqués par l'organisme.

##### **Autres dépenses directes** (HT pour les organismes assujettis à la TVA, TTC pour les organismes non assujettis)

###### *Prestations de service*

Les dépenses éligibles sont : les frais d'analyses, les coûts de conception d'outils d'exploitation des références technico-économiques, les services de consultants, les locations de matériels ou d'équipements ou de locaux ou de parcelles, les acquisitions de connaissances techniques spécifiques.

Ne sont pas éligibles, les dépenses relatives aux frais de bouche, de publicité et d'organisation de colloques, séminaires et journées techniques.

###### *Acquisition de matériel et de consommables*

Ils correspondent à l'achat des consommables (petit matériel, matières premières, ...) et à la part d'amortissement d'instruments ou de matériels (à l'exclusion des investissements immobiliers) pour la durée du projet. La nature des achats, de même que les quantités et prix unitaires sont à préciser.

##### **Frais généraux liés au programme** (HT pour les organismes assujettis à la TVA, TTC pour les organismes non assujettis)

Pour les organismes privés, le montant total des frais généraux est établi sur la base forfaitaire de 20 % du montant total, hors frais généraux, des dépenses éligibles.

Pour les organismes publics, hors Chambres d'Agriculture, le montant total des frais généraux est établi sur la base forfaitaire de 8 % du montant total, hors frais généraux, des dépenses éligibles.

### **Conditionnement de la subvention :**

Le taux et le montant de la subvention éligible sont dépendants du niveau de priorisation du thème traité :

	<b>Thèmes priorité 1</b>	<b>Thèmes priorité 2</b>
Taux de la subvention BIVB	65 % à 80 %	50 % à 65 %
Montant maximal de la subvention BIVB	50 000 € /an / axe	20 000 € /an / axe



**ANNEXE 2 : Descriptif du projet**

**Fiche n° 1 – Descriptif technique du projet**

Titre :		Acronyme : -----
Période de réalisation : __/__/____ au __/__/____		soit __ mois
Thématique à résoudre :	<input type="checkbox"/> Priorité 1 <input type="checkbox"/> Priorité 2	
<b>Objectif à atteindre</b>		
<i>Détailler en quelques lignes l'objectif que doit atteindre le projet à l'issue de sa réalisation.</i>		
<b>Résultats attendus</b>		
<i>Expliciter clairement les résultats qui devront être atteints à l'issue du projet et détailler le type de livrables attendus. Indiquer entre 2 et 4 indicateurs mesurables, les plus pertinents, pour évaluer la réalisation du projet et sa performance.</i>		
<b>Actions à réaliser</b>		
<i>Détailler les différentes actions à réaliser, le planning de réalisation et le détail des partenaires engagés sur chaque action.</i>		

**Cette fiche ne doit pas dépasser deux pages**

